

Montants TTC (T.V.A. de 20%) calculés sur le montant de la transaction réalisée

Ces honoraires comprennent la commercialisation, la rédaction du compromis de vente, le suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique

Conformément à la réglementation, les honoraires sont à la charge du vendeur

BIEN A USAGE D'HABITATION	LOCATION
5 000 € TTC pour les prix inférieures à 70 000 €	Frais d'Etats de Lieux 3€/m <sup>2</sup> A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 7% TTC pour les prix entre 70 001 € et 100 000 €	Visite, constitution du dossier, rédaction du contrat 10€/m <sup>2</sup> A la charge du locataire et A la charge du bailleur
de 6% TTC à partir de 100 001 €	
ESTIMATION	
150 € Offert en cas de mise en vente à l'agence	

**AUCUN HONORAIRES ET AUCUN FRAIS NE SONT DUS  
AVANT LA CONCLUSION D'UN CONTRAT**

Barème valable à compter du 10/07/2017

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Garantie CEGC. Carte professionnelle N°3830 7. RCS 378 412 402